

DEMANDE DE DEROGATION A L'IBR

## Schéma Territorial de Certification du Calvados

### DEMANDE DE DEROGATION PONCTUELLE AU CONTRÔLE SEROLOGIQUE IBR A L'INTRODUCTION DE BOVINS QUALIFIES « INDEMNE IBR »

**Document à transmettre sous 7 jours AVEC LES ATTESTATIONS SANITAIRES D'ORIGINE DATEES, SIGNEES et dûment remplies, au GDS du département de l'élevage acheteur destinataire qui instruira la demande de dérogation.** Les mouvements des bovins doivent être correctement notifiés à l'organisme en charge du suivi de leur identification. Dans le respect de l'arrêté préfectoral, le(s) bovin(s) doivent être **contrôlé(s) favorablement avant la vente en BVD - et selon la catégorie et l'âge, Paratuberculose - Néosporose** ou bien l'acheteur s'engage à réaliser ces contrôles dans les 10 jours qui suivent la livraison sinon cette demande de dérogation à l'IBR ne pourra pas être validée.

#### TRANSPORT DIRECT DE L'ELEVEUR VENDEUR A L'ELEVEUR ACHETEUR

Coordonnées de l'élevage acheteur (destinataire)	Coordonnées de l'élevage vendeur
Numéro de cheptel :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Numéro de cheptel :  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Nom de l'élevage : .....	Nom de l'élevage : .....
CP - Commune : .....	CP - Commune : .....

Nombre de bovins livrés : .....

Date et heure de chargement : ...../...../..... à .....h..... Date et heure de déchargement : ...../...../..... à .....h.....

N° national du bovin	N° national du bovin	N° national du bovin
FR	FR	FR
FR	FR	FR
FR	FR	FR

#### Nous, soussignons :

- Eleveur vendeur et éleveur acheteur, avoir ce jour respectivement vendu et introduit dans nos élevages le(s) bovin(s) de la liste ci-dessus, ;
- Que le transport entre les deux élevages s'est effectué directement et sans rupture de charge par :
  - l'éleveur acheteur
  - l'éleveur vendeur
  - le transporteur

Cadre transporteur le cas échéant : Je soussigné(e) .....atteste avoir réalisé au moyen du véhicule immatriculé ..... un transport direct sans rupture de charge. Cachet .....  
N° Siret : .....

- Que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'aucun autre bovin n'a été en contact avec celui (ceux) de la liste ci-dessus avant le chargement, pendant le transport et à leur descente.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins, je, soussigné, élevage destinataire :

- demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR pour ces animaux et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur le(s) bovin(s) introduit(s)
- Reconnais être informé que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action en réhabilitation, si un contrôle de ce(s) bovin(s) s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant l'arrivée dans mon élevage.

Fait à ..... Le .....

*Signature éleveur acheteur*

*Signature du transporteur*

*Signature éleveur vendeur*

#### Mise en garde et recommandations :

- En demandant la dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction, les éleveurs d'origine ou de destination, ainsi que le transporteur prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée à postériori.
- Dans tout les cas, il est fortement recommandé de respecter une période d'isolement strict, d'au moins 15 jours (et lorsque les dépistages sont réalisés, jusqu'à obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires valables permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur pourra l'observer soigneusement !

## **RAPPEL : REGLES D'UTILISATION DE LA DEMANDE DE DEROGATION AU CONTROLE D'INTRODUCTION IBR**

### **Vous venez d'acheter des bovins indemnes d'IBR avec transport sécurisé :**

- **Etape 1** : Appeler le GDS au 02.31.44.86.87 ligne 1, afin de vérifier si la demande de dérogation est valide.
- **Etape 2** :
  - ✓ **Analyses avant vente** : envoyer **sous 7 jours** la dérogation IBR au GDS, avec les ASDAS et les résultats d'analyses avant-vente
  - ✓ **Pas d'analyses avant-vente** : remettre à votre vétérinaire cette dérogation IBR, et les cartes vertes des bovins achetés, et faire réaliser dès l'arrivée des bovins les contrôles nécessaires ( Bvd , néosporose , paratuberculose, etc )

### **Vous venez d'acheter des bovins indemnes d'IBR sans que le transport ne soit sécurisé :**

**Pas de dérogation possible**, il faut réaliser les Prises de Sang d'introduction 15 jours après l'arrivée des bovins. Merci de prendre contact avec votre vétérinaire.

### **Vous venez d'acheter des bovins sans mention « Indemne d'IBR »**

**Pas de dérogation possible**, appeler le GDS au 02.31.44.86.87 ligne 1, afin de vérifier ce que vous avez à faire.